Les Annonces de la Seine, 8 décembre 2014

Tribunal de commerce de Sens

450ème anniversaire - Sens, 18 septembre 2014

C'est par un édit du Roi Charles IX, le 11 avril 1564, que fut créée la juridiction consulaire de Sens. Pour fêter le 450ème anniversaire, le Président du Tribunal de commerce de Sens, André Guiguet, a notamment organisé une conférence-débat, le 18 septembre 2014, sur le thème de la justice et de l'économie, dans la salle des fêtes de Sens à laquelle furent conviées les personnalités locales au premier rang desquelles Madame le Députée-Maire Marie-Louise Fort ainsi que le Sénateur du Loiret Jean-Pierre Sueur. Après avoir retracé l'histoire de la juridiction consulaire, André Guiguet a rappelé que ce fut, grâce à Rachida Dati, que le Tribunal de Grande Instance et le Tribunal de commerce avaient été maintenus à Sens en 2010. Il a ensuite rendu hommage à Daniel Plasson qui a participé activement à l'organisation des manifestations 1564/2014 qui ont permis de mieux faire connaître le fonctionnement de la justice commerciale en France et ses enjeux. Quant au Sénatteur, il n'a pas manqué d'évoquer le rôle du Parquet auprès des juges de l'économie, l'échevinage et le projet de réforme de la justice consulaire dont un avant-projet avait été présenté par la Chancellerie en février 2014. *Jean-René Tancrède.*

Les origines de la justice consulaire

Il nous semble, en premier lieu, opportun de rappeler sommairement les origines du commerce en France, car peut-on parler de la juridiction consulaire, sans connaître les causes pour lesquelles elle a été instituée ?

Après la chute de l'Empire romain d'Occident, au commencement du IVème siècle et jusqu'au règne de Charlemagne, s'écoule une période troublée et violente pendant laquelle il n'est que peu question de commerce et d'usages commerciaux.

C'est sous Charlemagne que se produit une éclaircie : cet empereur fonde un empire durable, il organise l'administration et les services de son État ; le commerce prend une large part dans cette œuvre de reconstitution.

Après la mort de Charlemagne, son empire se démembre : c'est le règne de la féodalité, époque de fer qui dure deux ou trois siècles pendant lesquels adviennent un déclin du commerce.

En l'an 1000, un immense rêvé se dessine : la fin du monde, que l'on attendait (grande famine, mal des ardents), ne se produit pas. Le doute passé, on reprend goût à la vie.

Deux événements historiques importants permettent une véritable renaissance, commerciale: ce sont les Croisades et l'établissement des Communes.

Si les Croisades manquent finalement le but qu'elles étaient proposé en Palestine, elles en atteignent un autre: la réouverture du commerce entre l'Occident et l'Orient, débouché que la conquête ottomane avait fait perdre.

Les villes maritimes de la Méditerranée établissent en Syrie et en Palestine des comptoirs commerciaux qui se maintiennent grâce à la protection des rois de Jérusalem.

Marseille se signale dans cette lutte pacifique et c'est à elle qu'on doit le premier essai dans la grande institution des consulats.

Au même moment, la France se renforce et marche de plus en plus vers une unité nationale, elle hérite en Orient de toute l'influence chrétienne et, sous François 1er, elle réussit à composer le régime des capitulations

Photo © Jean-René Tancrède - Fédérations - 06.12.2014.35

Jacques Lassoury, André Guiguet, Jean-Pierre Sueur et Yves Lelièvre

La découverte de l'Amérique vers la fin du XVème siècle et l'invention de la boussole amènent un déplacement du commerce maritime; on délaisse la route de l'Orient pour prendre la route de l'Occident: les développements de Bordeaux et Nantes datent de ce moment.

L'établissement des Communes eut aussi une grande influence sur le développement du commerce et de l'industrie à l'intérieur.

Les Communes mettant fin au pouvoir tyrannique de la féodalité ; elles se dotent d'une administration indépendante - de fait ou de droit - ainsi que de statuts;

.

Phoca PDF